Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le 29 janvier 2025



Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue en personne et virtuellement le mercredi 29 janvier 2025, à compter de 9 h (HC), à l'hôtel Delta Saskatoon Downtown, 405 20e Rue E, Saskatoon, salle de bal Michelangelo. La réunion a été diffusée en direct sur le site Web de la CCSN, et les archives vidéo sont accessibles sur le même site.

Présents:

- P. Tremblay, président
- T. Berube (par Zoom)
- A. Hardie (par Zoom)
- M. Lacroix
- V. Remenda
- J. Hopwood (par Zoom)
- C. Salmon, registraire de la Commission
- C. Howlett, avocate générale
- T. Takala, rédacteur du procès-verbal

Conseillers de la CCSN: A. Viktorov, P. Burton, E. Lemoine, A. Bulkan, J. Stevenson, D. Trylinski, A. Levine, R. Lane, C. Dodkin, R. Snider, B. Johnston, R. Froess, J. Lam, R. Tennant, M. Fabian Mendoza, A. Ethier, S. Boser, U. Sampat, M. Healy et D. Sauvé

Autres contributeurs:

Bruce Power: M. Burton et A. London

Ontario Power Generation: S. Irvine et K. Carew

Cameco Corporation : L. Mooney, K. Nagy et K. Cuddington

Orano Canada Inc. : C. Braithwaite, C. Hyndman, B. Mitchell et K. Hughes Ministère de l'Énergie et des Ressources de la Saskatchewan : K. Brecht

Ministère des Relations de travail et de la Sécurité au travail de la Saskatchewan :

D. Rezansoff

Constitution

- 1. Étant donné que l'avis de convocation, le <u>document à l'intention</u> <u>des commissaires (CMD) 25-M1</u>, a été envoyé en bonne et due forme et qu'il y a quorum des commissaires, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.
- 2. Dans le cadre de la réunion, les documents <u>CMD 25-M4 à CMD 25-M7 et CMD 25-M4.1 à CMD 25-M4.14</u> ont été remis aux commissaires. Des précisions sur ces documents figurent à l'annexe A du présent procès-verbal.

Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour révisé, soit le <u>CMD 25-M2.B</u>, est adopté tel que présenté.

Président et registraire

4. Le président, P. Tremblay, agit à titre de président de la réunion de la Commission, aidé de C. Salmon, registraire de la Commission.

Programme de financement des participants

- 5. Dans son Avis de participation à une réunion de la Commission et de financement des participants, la CCSN a invité le public à intervenir, au moyen d'un mémoire, concernant le Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023. Dans un esprit de réconciliation et en reconnaissance de la tradition orale autochtone de partage des connaissances, les Nations et communautés autochtones ont été invitées à faire des présentations orales sur le rapport de surveillance réglementaire du personnel de la CCSN.
- 6. La CCSN a annoncé qu'elle offrait une aide financière dans le cadre de son <u>Programme de financement des participants (PFP)</u> afin de faciliter l'examen du rapport de surveillance réglementaire du personnel de la CCSN. Un <u>comité d'examen de l'aide financière</u>, indépendant de la CCSN, a examiné les demandes de financement et formulé des recommandations sur l'octroi d'une aide financière aux demandeurs admissibles.

<u>Procès-verbal de la réunion de la Commission tenue le</u> 7 novembre 2024

7. Le procès-verbal de la réunion de la Commission tenue le 7 novembre 2024 n'était pas disponible au moment de cette réunion et sera soumis à l'approbation de la Commission avant la prochaine réunion de la Commission en février 2025.

RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES CENTRALES NUCLÉAIRES

- 8. En ce qui a trait au document <u>CMD 25-M5</u>, qui inclut le rapport d'étape sur les centrales nucléaires, le personnel de la CCSN présente les mises à jour suivantes :
 - La tranche 6 de Pickering a été mise à l'arrêt le 14 janvier 2025 à des fins d'entretien dans le but de réparer un bouchon de fermeture coincé sur un canal de combustible. La tranche a été synchronisée avec le réseau le 20 janvier et est revenue à sa pleine puissance.
 - La tranche 7 de Pickering fonctionnait à 96 % de sa pleine puissance en raison de l'indisponibilité du système de manutention du combustible.
 - Bruce Power a effectué un test de goutte à canal unique sur le système d'arrêt d'urgence 1 de la tranche 5 le 8 janvier 2025. Le canal testé s'est déclenché comme prévu; cependant, un contact de relais au mercure a mal fonctionné, entraînant un arrêt non planifié. Bruce Power a remplacé le relais et a remis la tranche en service le 10 janvier 2025. De plus, Bruce Power a mis la tranche 5 à l'arrêt aux fins d'entretien planifié le 18 janvier 2025.
- 9. La Commission, prenant note de la mise à jour concernant les concentrations d'hydrogène équivalent (Heq) dans les tubes de force incluse dans le CMD 25-M5, demande au personnel de la CCSN de lui fournir un rapport d'étape technique plus détaillé, semblable à un rapport précédent (CMD 23-M3). La Commission demande que le rapport contienne des informations spécifiques sur le modèle d'amorçage des fissures, le modèle de ténacité à la rupture et le modèle de taux de croissance des fissures. Le personnel de la CCSN répond qu'il travaillera avec l'industrie pour fournir une mise à jour sur les sujets demandés.
- 10. La Commission demande à Ontario Power Generation des renseignements supplémentaires sur l'événement signalé à la centrale nucléaire de Darlington, où 11 000 litres d'huile de lubrification se sont déversés dans le lac Ontario. Le personnel

MESURE DE
SUIVI
Avant
mars 2026

de la CCSN et les représentants d'OPG fournissent des renseignements sur les points suivants :

- suivi par le personnel de la CCSN en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
- réponse d'OPG à la fuite, y compris les mesures correctives prises
- le fait que les 11 000 litres d'huile de lubrification ont fui en petites quantités sur une longue période et que les concentrations d'huile à la sortie n'auraient pas été détectables dans le lac
- OPG examinera tous les aspects de ses programmes de surveillance dans le cadre de l'enquête de suivi de cet événement
- 11. La Commission pose plusieurs questions concernant les relais à contacts mouillés au mercure de Bruce Power. Les représentants de Bruce Power et le personnel de la CCSN fournissent des renseignements sur les sujets suivants :
 - le programme de remplacement ou d'entretien des relais à contacts mouillés au mercure et la surveillance réglementaire de ces derniers par le personnel de la CCSN
 - le nombre de relais à contacts mouillés au mercure non dopés à l'étain en service¹
 - le calendrier d'entretien des relais à contacts mouillés au mercure
- 12. La Commission demande des renseignements concernant la surveillance de la décontamination des zones autour de la tranche 4 avant le remplacement des composants majeurs. Les représentants de Bruce Power et le personnel de la CCSN fournissent les réponses suivantes :
 - l'activité de nettoyage chimique qui sera effectuée est considérée comme une évolution à risque élevé, tout comme celle effectuée à la tranche 3, avec des moniteurs supplémentaires en place et davantage de travailleurs effectuant des contrôles radiologiques
 - le personnel de la CCSN procédera à des inspections sur le terrain et à des suivis en se basant sur les leçons tirées de la décontamination de la tranche 3

¹ Avant la clôture de la réunion, le personnel de la CCSN informe le Greffe que Bruce Power avait systématiquement remplacé tous les relais à contacts mouillés au mercure non dopés à l'étain du système d'arrêt d'urgence 1 de toutes les tranches dans le cadre de son programme de gestion des actifs. Le personnel de la CCSN mentionne qu'il reste 24 relais à contacts mouillés au mercure non dopés à l'étain et que ceux-ci seront remplacés lors de l'arrêt prévu pour entretien en cours à la tranche 5.

- 13. Notant qu'il y a eu plusieurs événements liés à la remise en service de la tranche 1 de Darlington, la Commission demande de plus amples renseignements sur la manière dont s'effectuent les enquêtes sur ces événements. Les représentants d'OPG et le personnel de la CCSN répondent ce qui suit :
 - OPG mène actuellement une enquête de cause commune sur les activités liées à la remise à neuf, qui comprend les leçons tirées de son processus élaboré pour les évolutions de remise en service
 - le personnel de la CCSN a assuré le suivi de chaque événement afin de s'assurer que la réponse d'OPG était satisfaisante et, compte tenu du nombre d'événements, il s'affaire à élaborer une approche pour évaluer le rendement d'OPG de manière plus globale

MISES À JOUR SUR DES POINTS ABORDÉS AU COURS DES SÉANCES ANTÉRIEURES DE LA COMMISSION

Mise à jour du personnel de la CCSN sur la décision relative à l'ajout des radionucléides comme produits chimiques sources de préoccupations mutuelles aux termes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (mesure de suivi 19575)

14. En référence au <u>CMD 25-M6</u>, la Commission note qu'elle est satisfaite des renseignements fournis et n'a aucune question à poser.

POINTS D'INFORMATION

Mises à jour à la Commission sur l'état d'avancement du projet de microréacteur modulaire proposé aux Laboratoires de Chalk River

15. En référence au <u>CMD 25-M7</u>, la Commission note qu'elle est satisfaite des renseignements fournis et n'a aucune question à poser.

Rapport verbal à la Commission sur un incident survenu récemment à l'établissement de McArthur River

16. Le personnel de la CCSN fournit une mise à jour verbale concernant un événement survenu à l'établissement de McArthur River de Cameco Corporation², qui a entraîné une blessure grave

² L'<u>établissement de McArthur River</u> est une mine d'uranium située à environ 620 kilomètres au nord de Saskatoon, en Saskatchewan. L'établissement de McArthur River est situé sur le territoire visé par le Traité n° 10 (1906), patrie de la Nation métisse, et sur les territoires traditionnels des Dénésylines, des Cris et des Métis.

aux mains d'un travailleur. Le personnel de la CCSN discute des sujets suivants :

- une description de la méthode d'extraction à l'établissement minier
- l'activité qui était en cours lorsque la blessure s'est produite (fixer une plaque d'acier pour maintenir le béton)
- l'intervention immédiate en réponse à la blessure, et le fait que le travailleur a été soigné à l'hôpital et a obtenu son congé le lendemain
- le fait que Cameco était tenue de soumettre un rapport détaillé le 8 février 2025³
- la réponse du personnel de la CCSN et les mesures de suivi à venir
- 17. Les commissaires expriment leur sollicitude à l'égard du travailleur blessé, ainsi que de ses collègues et de sa famille.
- 18. La Commission demande à Cameco des informations sur sa réponse à l'événement, y compris une analyse des causes profondes et les mesures d'atténuation prises pour éviter que l'événement ne se reproduise. Un représentant de Cameco fournit les informations suivantes :
 - Les mesures de Cameco comprenaient :
 - o protéger la scène de l'incident
 - o cesser toutes les activités à haut risque à l'installation
 - o mettre un conseiller à la disposition du personnel sur le site
 - o effectuer une analyse des risques professionnels pour remettre le chantier en service en toute sécurité
 - Cameco mène une enquête sur les causes profondes.

Le personnel de la CCSN informe la Commission qu'il attend le rapport détaillé pour intégrer les conclusions aux activités de surveillance de l'établissement de McArthur River et d'autres installations de mines et d'usines de concentration d'uranium.

- 19. La Commission pose plusieurs questions complémentaires. En réponse, les représentants de Cameco et le personnel de la CCSN fournissent des informations sur les points suivants :
 - l'état de l'établissement minier, notant que les travaux ont repris
 - le fait que Cameco continuera à rechercher des occasions d'améliorer ses activités de travail et son analyse des risques

³ Un rapport complet est requis 21 jours après qu'un titulaire de permis a pris connaissance d'une situation, conformément au paragraphe 29(2) du <u>Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires</u>.

- en fonction de l'expérience et des commentaires des travailleurs
- la façon dont Cameco a communiqué les leçons apprises sur la planification des tâches et la reconnaissance des risques à d'autres sites de Cameco
- des détails supplémentaires sur le travail qui était effectué au moment de la blessure
- le fait que la fixation d'une plaque d'acier au béton est une activité inhabituelle, mais pas rare

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

- 20. En référence aux CMD 25-M4 et CMD 25-M4.A, le personnel de la CCSN présente son Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023 (RSR des MUCU). Le RSR des MUCU résume le rendement en matière de sûreté des mines et usines de concentration d'uranium suivantes dont l'exploitation était autorisée en 2023 :
 - mine de Cigar Lake de Cameco (Cigar Lake)
 - mine de McArthur River de Cameco (McArthur River)
 - mine et usine de concentration de Rabbit Lake de Cameco (Rabbit Lake)
 - usine de concentration de Key Lake de Cameco (Key Lake)
 - mine et usine de concentration de McClean Lake d'Orano Canada Inc. (McClean Lake)

De plus, le RSR des MUCU fait le point sur les 3 années précédentes (2021-2023) pour les sites historiques et déclassés au Canada :

- Gunnar (Saskatchewan)
- Madawaska (Ontario)
- Lorado (Saskatchewan)
- Beaverlodge (Saskatchewan)
- Cluff Lake (Saskatchewan)⁴
- Rayrock (Territoires du Nord-Ouest)
- Port Radium (Territoires du Nord-Ouest)
- Agnew Lake (Ontario)
- Bicroft (Ontario)
- Dyno (Ontario)
- Elliot Lake Sites de Rio Algom (Ontario)
- Elliot Lake Denison et Stanrock (Ontario)

⁴ Le RSR des MUCU couvre la période allant jusqu'à la levée des permis la CCSN, le <u>10 mai 2023</u>.

- 21. Le RSR des MUCU comprend les renseignements suivants :
 - une vue d'ensemble des activités de surveillance réglementaire effectuées par le personnel de la CCSN
 - un aperçu des activités opérationnelles récentes à chaque mine et usine de concentration d'uranium
 - l'évaluation par le personnel de la CCSN du rendement de chaque MUCU, des installations déclassées et des installations historiques pour les 14 domaines de sûreté et de réglementation (DSR) de la CCSN, en mettant l'accent sur les DSR Radioprotection, Santé et la sécurité classiques et Protection de l'environnement
 - la mobilisation des Nations et communautés autochtones
 - les événements à déclaration obligatoire et autres questions d'intérêt réglementaire, notamment la mobilisation du public et le Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE) de la CCSN
 - un nouvel ensemble de tableaux de bord résumant les résultats pour chaque installation en exploitation
- 22. En outre, au cours de son exposé, le personnel de la CCSN présente ce qui suit :
 - les principaux thèmes qui se dégagent des interventions reçues au sujet du RSR des MUCU, y compris la mobilisation et la consultation des Autochtones et l'accès du public aux données du rapport
 - des erreurs mineures qui se sont glissées dans le RSR des MUCU
 - une mise à jour sur la collaboration du personnel de la CCSN avec la province de la Saskatchewan
 - une mise à jour sur l'<u>ordre d'un inspecteur</u> donné à Cameco en 2023 concernant l'utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI) périmé par l'équipe d'intervention en cas d'urgence de Rabbit Lake
 - une mise à jour sur la <u>sanction administrative pécuniaire</u> (SAP) imposée à Cameco en 2024 concernant l'omission de Cameco d'informer la CCSN d'un retard dans la mise en œuvre de la norme CSA N393-F13, *Protection contre l'incendie dans les installations qui traitent, manipulent ou entreposent des substances nucléaires*, dans les MUCU de Cameco
- 23. En 2023, le personnel de la CCSN a attribué à chaque MUCU en exploitation la cote « Satisfaisant » pour tous les DSR. En ce qui concerne les sites historiques et déclassés, le personnel de la CCSN a attribué la cote « Satisfaisant » pour les DSR

Radioprotection, Santé et la sécurité classiques et Protection de l'environnement de 2021 à 2023. Les sites de Dyno et Madawaska ont reçu la cote « Inférieur aux attentes » en 2022 pour le Système de gestion, et Port Radium a reçu la cote « Inférieur aux attentes » de 2021 à 2023 pour la Conduite de l'exploitation. Le personnel de la CCSN a noté que les cotes de rendement inférieures avaient une faible importance en matière de sûreté.

- 24. Le personnel de la CCSN conclut que, en 2023, les travailleurs de chaque installation étaient protégés contre les dangers liés au rayonnement ainsi qu'à la santé et la sécurité classiques, et qu'il n'y a pas eu de rejet dans l'environnement susceptible de nuire à l'environnement ou encore à la santé et à la sécurité des personnes.
- 25. Les représentants de Cameco et d'Orano font des commentaires sur le RSR des MUCU. Ils soulignent le fait que leurs organisations sont d'accord avec les conclusions indiquées dans le RSR des MUCU et fournissent des renseignements supplémentaires sur les activités de leurs organisations respectives en 2023. Ils mettent également en lumière l'engagement de leurs organisations à tisser des liens significatifs avec les Nations et communautés autochtones. Le représentant de Cameco reconnaît également la SAP et l'ordre de l'inspecteur remis à Cameco.
- 26. La Commission demande des renseignements supplémentaires sur les sujets suivants :
 - le retard de Cameco dans la mise en œuvre de la norme du Groupe CSA, N393-F13, Protection contre l'incendie dans les installations qui traitent, manipulent ou entreposent des substances nucléaires
 - les mesures de protection des titulaires de permis contre les feux de forêt
 - l'utilisation par les titulaires de permis d'équipement de protection-incendie et d'EPI périmés
 - les communications et les efforts déployés pour traduire l'information en langues autochtones
 - la cause de l'augmentation de la dose efficace maximale dans les installations en exploitation
 - si les titulaires de permis mettent des services de soutien à la disposition des travailleurs lorsque des événements graves surviennent
 - la hausse des non-conformités pendant la période de 2022 et 2023
 - la surveillance exercée par le personnel de la CCSN à l'égard des mesures correctives des titulaires de permis

- 27. Dans leurs réponses, le personnel de la CCSN ainsi que les représentants de Cameco et d'Orano fournissent les renseignements suivants :
 - Les représentants de Cameco expliquent que Cameco avait sous-estimé la complexité et le temps requis pour les évaluations en personne par un tiers qui étaient nécessaires en vue de mettre en œuvre la norme CSA N393-F13; les évaluations requises ont depuis été réalisées et Cameco donne suite aux constatations qui en découlent.
 - Les représentants de Cameco et d'Orano déclarent que les titulaires de permis travaillent en étroite collaboration avec l'agence de la sécurité publique de la Saskatchewan pour gérer les interventions en cas de feu de forêt.
 - Un représentant de Cameco déclare que Cameco a renforcé la surveillance de ses programmes en raison de l'ordre d'un inspecteur donné en 2023 au sujet de l'EPI périmé et a lancé des audits qui mèneront à des changements systémiques plus larges.
 - Le personnel de la CCSN décrit sa surveillance des systèmes de gestion des titulaires de permis et le suivi des mesures correctives.
 - Le personnel de la CCSN déclare qu'il a déployé des efforts en matière de traduction, notamment en offrant des services d'interprétation en cri et en déné. Le personnel de la CCSN note que les Nations autochtones ont indiqué que les traductions écrites n'étaient pas aussi utiles que l'interprétation.
 - Les représentants de Cameco et d'Orano confirment que les titulaires de permis fournissent également une traduction simultanée lors de leurs communications avec les communautés autochtones, en mettant l'accent sur la communication orale.
 - Un représentant d'Orano déclare que la perte de travailleurs expérimentés, l'absentéisme et le taux de roulement élevé ont mené à l'augmentation de la dose efficace maximale à McClean Lake, et qu'Orano a augmenté ses effectifs en réponse.
 - Un représentant de Cameco note que 2023 était la première année complète de production à Key Lake et McArthur River après avoir quitté le mode de surveillance et d'entretien, et qu'il y avait un nombre important de nouveaux travailleurs; Cameco s'attend à ce que la dose efficace maximale se stabilise au fil du temps.
 - Le personnel de la CCSN ajoute que 4 des 5 doses efficaces maximales enregistrées sur l'ensemble des sites concernaient des travailleurs impliqués dans des événements qui ont mené

- à des absorptions imprévues et des dépassements du seuil d'intervention. Le personnel de la CCSN mentionne que les doses moyennes reçues par les travailleurs étaient stables, ce qui indique que les doses efficaces maximales étaient clairement liées aux événements.
- Les représentants de Cameco et d'Orano déclarent que des experts en la matière et des services de soutien sont à la disposition des travailleurs impliqués dans des incidents sur les sites.
- Les représentants de Cameco déclarent que l'augmentation des cas de non-conformité était liée à une combinaison du redémarrage des installations, d'une augmentation des inspections et d'une augmentation du nombre de nouveaux travailleurs.
- Le personnel de la CCSN décrit les changements apportés à son processus d'inspection pour permettre une plus grande efficacité des inspections. Il réitère que bon nombre des non-conformités avaient une faible importance pour la sûreté et n'étaient pas indicatives du rendement des programmes des titulaires de permis.

Interventions

- 28. En ce qui concerne la disponibilité du <u>PFP de la CCSN pour le RSR des MUCU de 2023</u>, le comité d'examen de l'aide financière a recommandé d'attribuer au plus <u>144 440,60 \$ en aide financière aux participants</u> répartis entre 7 demandeurs. Voici la liste de ces demandeurs et des interventions connexes :
 - Première Nation d'English River (CMD 25-M4.4)
 - Bureau des terres et des ressources de Ya'thi Néné (<u>CMD 25-M4.5</u> et CMD 25-M4.5A)
 - Fédération des Métis du Manitoba (<u>CMD 25-M4.8</u> et <u>CMD 25-M4.8A</u>)
 - Première Nation des Chipewyans d'Athabasca (<u>CMD 25-M4.9</u> et <u>CMD 25-M4.9A</u>)
 - Projet pour la transparence nucléaire (CMD 25-M4.10)
 - Northwatch (CMD 25-M4.11)
 - Kineepik Métis Local #9 (CMD 25-M4.12)
- 29. Outre les interventions reçues des bénéficiaires du PFP, la Commission a également reçu les mémoires des intervenants suivants concernant le RSR des MUCU :
 - Nation métisse de la Saskatchewan (CMD 25-M4.13)
 - Saskatchewan Mining Association (CMD 25-M4.1)

- Northern Saskatchewan Environmental Quality Committee (NSEQC) (CMD 25-M4.2)
- Association nucléaire canadienne (<u>CMD 25-M4.3</u>)
- Athabasca Joint Environmental Subcommittee (CMD 25-M4.6)
- Comté de Nairn et Hyman (CMD 25-M4.7)
- Chris Houston (CMD 25-M4.14)
- 30. La Première Nation d'English River (PNER) fait un exposé à la Commission, parallèlement au mémoire connexe qui a été soumis antérieurement et qui comprend un rapport de R. Kusch, un spécialiste de l'environnement à qui la PNER a fait appel pour examiner les aspects techniques du RSR des MUCU. Dans ce rapport, l'auteur a passé en revue les constatations du RSR des MUCU, a formulé plusieurs recommandations et a demandé des précisions. La PNER déclare qu'elle n'a aucune raison de s'opposer aux conclusions auxquelles le personnel de la CCSN est parvenu dans le RSR des MUCU.
- 31. La Commission demande de plus amples renseignements relatifs au mémoire de la PNER, y compris sur ce qui suit :
 - le Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE) de la CCSN et les domaines à améliorer
 - la charge d'arsenic à Cigar Lake
 - la conception des installations de traitement des eaux des MUCU
 - la disponibilité publique des renseignements sur le Programme de contrôle institutionnel de la Saskatchewan.
- 32. Dans leurs réponses, la PNER, le personnel de la CCSN ainsi que les représentants de Cameco, d'Orano et du ministère de l'Énergie et des Ressources de la Saskatchewan fournissent les renseignements suivants :
 - La PNER souhaite que la CCSN élargisse le PISE pour inclure des éléments tels que les saules, les cèdres et les pins; des plantes médicinales comme la sauge et des herbes sacrées; et des éléments terrestres utilisés dans les cérémonies.
 - Le personnel de la CCSN réaffirme l'engagement de la CCSN envers le PISE et la collaboration avec les communautés pour s'assurer qu'il s'agit d'un programme pertinent auquel elles peuvent participer.
 - Les représentants de Cameco et d'Orano soulignent la participation des titulaires de permis au Programme de surveillance régionale de l'est de l'Athabasca comme un

- moyen pour les communautés de participer à l'échantillonnage dans la région.
- Les représentants de Cameco expliquent que Cameco a pris de multiples mesures pour réduire la charge d'arsenic dans l'environnement, et bien que les charges d'arsenic en 2023 soient supérieures à la fourchette de prévision de l'évaluation des risques environnementaux (ERE), les niveaux restent inférieurs aux exigences réglementaires et sont stables.
- Le personnel de la CCSN a examiné les données de surveillance des effluents et de l'environnement fournies par Cameco pour Cigar Lake, en mettant l'accent sur l'arsenic, et a conclu que Cameco a réduit efficacement les charges d'arsenic dans l'environnement. Il ajoute que l'environnement autour de Cigar Lake est adéquatement protégé.
- Les représentants d'Orano et de Cameco décrivent les méthodes et la technologie utilisées pour le traitement de l'eau dans leurs installations.
- Le représentant du ministère de l'Énergie et des Ressources de la Saskatchewan précise que les sites nommés par la PNER sont en cours d'ajout au Programme de contrôle institutionnel de la Saskatchewan et que le Ministère s'engage à mettre à jour le registre du Programme une fois que le processus sera terminé pour ces sites.
- 33. La Commission apprécie l'intervention détaillée de la PNER et la cérémonie d'ouverture de la réunion dirigée par les aînés de la PNER.
- 34. Le Bureau des terres et des ressources de Ya'thi Néné (BTRYN) a soumis un mémoire à la Commission et lui fait également un exposé oral. Le BTRYN reconnaît que de nombreux cas de non-conformité présentaient un faible risque, mais conteste l'affirmation du personnel de la CCSN selon laquelle il n'y avait pas de « tendances préoccupantes entre 2023 et les années précédentes », car le nombre d'avis de non-conformité a augmenté au cours des 2 dernières années. Le BTRYN recommande également que la CCSN élargisse le PISE à l'ensemble du bassin d'Athabasca et souligne sa forte opposition aux longues périodes de validité des permis délivrés pour les installations de Key Lake, McArthur River et Rabbit Lake. Le BTRYN mentionne qu'il se réjouit à l'idée de poursuivre sa collaboration avec le personnel de la CCSN par l'entremise de son cadre de référence.
- 35. La Commission demande de plus amples renseignements relatifs au mémoire du BTRYN, y compris sur ce qui suit :
 - les améliorations au PISE

- les efforts et initiatives déployés pour améliorer les résultats en matière de santé et de sécurité classiques aux MUCU
- l'approche de Cameco concernant les superviseurs qui effectuent des observations sur le terrain
- la façon dont l'expérience des travailleurs du secteur nucléaire dans les installations des titulaires de permis est intégrée à la vision globale de la santé de la population
- 36. Dans leurs réponses, le BTRYN, le personnel de la CCSN ainsi que les représentants de Cameco, d'Orano et du ministère du Travail de la Saskatchewan discutent des points suivants :
 - Le BTRYN suggère que le PISE pourrait être appliqué sur tout son territoire ainsi qu'aux nouvelles mines proposées et aux nouveaux programmes d'exploration.
 - Le personnel de la CCSN explique que la portée actuelle du PISE est axée sur les installations nucléaires actives et que l'échantillonnage à plus grande échelle n'a pas été envisagé. Il mentionne son soutien au Programme de surveillance régionale de l'est de l'Athabasca, qui prélève des échantillons dans des endroits plus éloignés des installations.
 - Les représentants de Cameco expliquent les initiatives que Cameco utilise pour améliorer la santé et la sécurité classiques, notamment le programme Arrêter-Réfléchir-Agir-Revoir (STAR) et la gestion de la fatigue.
 - Les représentants d'Orano expliquent que l'entreprise utilise un programme établissant la voie vers la sécurité et qu'elle met l'accent sur les opérations dans ses études sur les risques et l'exploitabilité et l'identification des risques pour améliorer la santé et la sécurité classiques.
 - Les représentants du ministère du Travail de la Saskatchewan soulignent que le sommet annuel sur la sécurité de la Saskatchewan Mining Association, auquel participent les titulaires de permis, constitue un forum positif pour partager les leçons apprises en matière de santé et de sécurité au sein du secteur minier de la Saskatchewan.
 - Le personnel de la CCSN décrit sa collaboration avec le ministère du Travail de la Saskatchewan.
 - Les représentants de Cameco expliquent que l'entreprise compte sur les superviseurs de première ligne pour les observations sur le terrain et les audits multidimensionnels, tandis que les superviseurs de niveau supérieur examinent les exigences du poste et discutent de ces exigences sur le terrain.
 - Un représentant de Cameco déclare que la durée du permis ne change pas l'engagement de Cameco à protéger l'environnement et ses travailleurs, ni ses communications

- avec les détenteurs de droits et les communautés du nord de la Saskatchewan.
- Le personnel de la CCSN explique le travail mené par la CCSN en lien à l'évaluation de la santé générale des travailleurs du secteur nucléaire dans le cadre de l'<u>Étude sur</u> les travailleurs canadiens de l'uranium.
- 37. Le Kineepik Métis Local #9 (KML) fait un exposé à la Commission, parallèlement à un mémoire connexe soumis antérieurement et qui portait sur les partenariats, le perfectionnement professionnel, l'intégration culturelle et les préoccupations en matière de sécurité auxquelles sont confrontés les membres de la communauté en raison du développement de l'industrie. Au cours de son exposé, KML souligne son appréciation du soutien accru provenant du fonds de soutien aux capacités et du financement des participants de la CCSN, des ententes sur les répercussions et les avantages avec les titulaires de permis des MUCU, et des possibilités de mobilisation avec la province de la Saskatchewan. KML exprime également son point de vue sur l'importance de développer les capacités en science, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM) au sein des Nations et communautés autochtones. KML explique qu'une augmentation des capacités en STIM permettrait la durabilité à long terme de la communauté en préparant ses membres à des postes techniques et de direction dans l'industrie minière.
- 38. La Commission demande de plus amples renseignements relatifs au mémoire du BTRYN, y compris sur ce qui suit :
 - l'état des voies publiques
 - les programmes de formation dirigés par des titulaires de permis pour le leadership des femmes autochtones autour des mines
 - les façons dont les communautés autochtones peuvent interagir avec les titulaires de permis au niveau de la direction
- 39. Dans leurs réponses, le personnel de la CCSN et les représentants de Cameco et d'Orano discutent des points suivants :
 - Un représentant de Cameco explique le recours par Cameco à des entrepreneurs du Nord, le respect des restrictions saisonnières sur les routes du Nord et l'accord sur le transport lourd que Cameco a conclu avec la province de la Saskatchewan. Cameco a travaillé avec la Saskatchewan pour augmenter les fonds d'entretien des routes du Nord que Cameco utilise.

- Un représentant d'Orano déclare qu'Orano utilise les routes et rencontre des fonctionnaires de la Saskatchewan pour faire part des préoccupations des communautés entendues lors des activités de relations externes avec le public.
- Le personnel de la CCSN note que, même si l'état des routes ne relève pas du mandat de la CCSN, les titulaires de permis sont tenus d'avoir des programmes pour le transport des marchandises dangereuses. En ce sens, les matières doivent être emballées et transportées en toute sécurité, et l'état des routes est pris en compte.
- Un représentant de Cameco décrit le programme de formation de Cameco, qui comprend un stage de travail de 3 mois dans une installation de Cameco avec la priorité accordée aux candidats qualifiés des collectivités locales comme Pinehouse, ainsi que le programme d'inclusion et de diversité de Cameco, qui fait appel au leadership des collectivités du Nord dans le cadre des discussions visant à façonner le programme.
- Un représentant d'Orano déclare que les dirigeants d'Orano rencontrent les dirigeants de la communauté sur une base annuelle.
- 40. Suite à la question concernant l'état des routes, les commissaires soulignent qu'il serait utile d'inviter des représentants du ministère des Transports de la Saskatchewan et de Transports Canada à la prochaine réunion sur le RSR des MUCU pour obtenir leur point de vue.
- 41. La Nation métisse de la Saskatchewan (NMS) fait un exposé à la Commission sur la reconnaissance de la compétence et de l'autonomie gouvernementale de la Nation métisse de la Saskatchewan.
- 42. La Commission demande au personnel de la CCSN de plus amples renseignements sur les activités de mobilisation de la CCSN auprès de la NMS. Le personnel de la CCSN confirme que la CCSN considère la NMS comme étant détentrice de droits et indique que la collaboration se poursuivrait.
- 43. La Première Nation des Chipewyans d'Athabasca (PNCA) fait un exposé à la Commission, parallèlement à un mémoire connexe soumis antérieurement et axé sur la protection des droits ancestraux et issus de traités de la PNCA contre les incidences environnementales du développement industriel sur le territoire de la PNCA. Elle formule 11 recommandations à l'intention de la Commission et des titulaires de permis, notamment les suivantes :

- le RSR des MUCU devrait aborder les risques et la santé des peuples autochtones en ce qui concerne la préparation de l'emplacement
- la caractérisation des risques pour la santé et l'environnement doit inclure la contribution des communautés autochtones locales et refléter leur utilisation réelle des terres et des ressources
- les activités de mobilisation doivent être renforcées en réévaluant les délais pour garantir une participation adéquate et en explorant des méthodes plus efficaces pour communiquer les activités opérationnelles et les mises à jour
- la CCSN devrait fournir une rétroaction à la PNCA et aux autres Nations autochtones sur leurs contributions, même si aucune modification n'est apportée au processus et aux règlements de la CCSN
- il faudrait supprimer toute déclaration suggérant que les efforts de remise en état peuvent restaurer entièrement les mines et les usines historiques à leurs conditions environnementales d'origine ou à leurs utilisations antérieures des terres

La PNCA reconnaît également l'engagement de la CCSN à mobiliser les groupes autochtones de manière significative et continue.

- 44. La Commission demande de plus amples renseignements relatifs au mémoire de la PNCA, y compris sur ce qui suit :
 - la façon dont une évaluation de la salubrité des aliments traditionnels peut changer selon qu'il s'agisse d'une forte consommation ou d'une « consommation typique »
 - le cadre de référence en cours d'élaboration par la PNCA et le personnel de la CCSN et la manière dont cet accord pourrait faciliter l'intégration des connaissances autochtones dans les programmes de surveillance de l'eau
 - les stratégies de communication de la CCSN et des titulaires de permis pour interagir avec la PNCA
- 45. Dans leurs réponses, le personnel de la CCSN et les représentants de Cameco et d'Orano fournissent les renseignements suivants :
 - Le personnel de la CCSN explique que l'objectif de l'évaluation des risques pour la santé humaine est de calculer l'exposition pour le récepteur le plus sensible. Les modèles visant à déterminer l'exposition sont mis à jour par les titulaires de permis tous les 5 ans et les évaluations actuelles des risques pour la santé sont fondées sur un mode de vie traditionnel et sur la consommation d'aliments traditionnels.

- Le personnel de la CCSN confirme qu'il est sécuritaire de continuer à consommer des aliments traditionnels et d'utiliser le territoire de manière traditionnelle.
- Le personnel de la CCSN confirme qu'en 2024, la PNCA et le personnel de la CCSN ont signé un cadre de référence pour une mobilisation à long terme et que le personnel de la CCSN tient des rencontres mensuelles avec la PNCA pour discuter de ses problèmes et ses préoccupations.
- Un représentant de Cameco souligne que Cameco a adapté ses activités de mobilisation pour offrir des occasions de dialogue et pour répondre aux questions et commentaires reçus de la PNCA.
- 46. En ce qui concerne l'évaluation de la salubrité des aliments traditionnels, le personnel de la CCSN mentionne que la norme CSA N288.6, Évaluation des risques environnementaux aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium, a été mise à jour en 2022 et comprend désormais plus d'orientation sur la manière d'intégrer les aliments traditionnels et les modes de vie autochtones dans les évaluations des risques.
- 47. La Fédération des Métis du Manitoba (FMM) fait un exposé à la Commission, parallèlement à un mémoire soumis antérieurement et axé sur un examen des installations et des sites déclassés en Saskatchewan. La FMM formule 9 recommandations/commentaires, notamment sur les sujets suivants :
 - fournir les tendances en matière de conformité et de non-conformité
 - améliorer la préparation aux situations d'urgence
 - améliorer la protection de l'environnement et la communication
 - faire progresser les pratiques de gestion des déchets et de déclassement
 - renforcer la surveillance en ce qui concerne l'emballage et le transport
 - répondre aux préoccupations psychosociales

La FMM est d'avis que le manque de mobilisation de la part de la CCSN auprès de la FMM sur les dossiers des MUCU constitue une lacune importante qui doit être comblée pour assurer une mobilisation adéquate avec les détenteurs de droits métis.

- 48. La Commission demande de plus amples renseignements relatifs au mémoire de la FMM, y compris sur ce qui suit :
 - le cadre de référence entre la CCSN et la FMM

- les processus utilisés pour déterminer quels événements sont affichés sur les sites Web publics de la CCSN ou des titulaires de permis
- 49. Dans leurs réponses, le personnel de la CCSN et les représentants de Cameco et d'Orano discutent des points suivants :
 - Le personnel de la CCSN et la FMM sont sur le point d'officialiser le cadre de référence et ont déterminé les principaux domaines d'intérêt pour la mobilisation.
 - La CCSN dispose d'un processus pour déterminer comment les événements sont signalés sur le site Web public de la CCSN, et le personnel de la CCSN utilise le RSR comme registre complet de tous les événements à déclaration obligatoire qui surviennent au cours de l'année civile.
 - Les représentants d'Orano et de Cameco expliquent les processus établis par l'intermédiaire de leur programme d'information publique et de leurs protocoles de divulgation publique.

Discussion

- 50. La Commission demande de plus amples renseignements au sujet des questions suivantes relatives au RSR des MUCU :
 - des précisions sur les préoccupations concernant la zone de gestion des résidus d'Agnew Lake (ZGR d'Agnew Lake) soulevées dans les mémoires de Northwatch (<u>CMD 25-M4.1</u>)
 et du comté de Nairn et Hyman (<u>CMD 25-M4.7</u>)
 - une fuite d'ammoniac à l'établissement de Cigar Lake
 - la préoccupation indiquée dans le mémoire de Chris Houston (<u>CMD 25-M4.14</u>) concernant les traces d'uranium autour de l'ancien site de Madawaska et les risques potentiels
- 51. Les représentants des titulaires de permis des MUCU apportent les réponses suivantes aux questions de la Commission :
 - Les représentants de Cameco déclarent qu'en plus de colmater immédiatement la fuite d'ammoniac, Cameco a également évalué l'état d'autres infrastructures similaires et partagé des informations avec les responsables de ses autres installations.
- 52. Le personnel de la CCSN apporte les réponses suivantes aux questions de la Commission :
 - En réponse aux préoccupations soulevées par le comté de Nairn et Hyman et par Northwatch, le personnel de la CCSN

fournit des détails sur les travaux effectués en lien avec l'installation et sur son évaluation des risques environnementaux. Il conclut que les déficiences dans la couverture de résidus d'Agnew Lake et les plans de transfert de matériaux contenant du niobium vers la ZGR d'Agnew Lake à des fins de réparation ne présentent pas de risque pour l'environnement ou la santé publique.

- Une évaluation des risques pour la santé humaine réalisée pour l'installation de Madawaska par le titulaire de permis en 2012, qui a pris en compte les principaux contaminants préoccupants, a permis de conclure qu'il n'y avait aucune préoccupation pour la santé humaine. Le personnel de la CCSN continue d'examiner les données de surveillance environnementale du titulaire de permis.
- 53. En ce qui concerne les opérations des MUCU de la Saskatchewan en 2023, les représentants du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan et du ministère des Relations et de la Sécurité en milieu de travail de la Saskatchewan indiquent que leurs organisations ont également inspecté les installations des MUCU en 2023. Ils déclarent qu'il n'y a eu aucune préoccupation en matière de sûreté concernant l'exploitation des installations.
- 54. La Commission reconnaît la qualité du RSR des MUCU et apprécie l'information fournie par le personnel de la CCSN, les titulaires de permis et les intervenants pendant la période de questions. Les commissaires félicitent le personnel de la CCSN pour les tableaux de bord du RSR des MUCU.

Clôture de la réunion publique

55. La réunion publique est levée à 17 h 08 (HC), le 29 janvier 2025. Le présent procès-verbal reflète à la fois la réunion publique et les délibérations de la Commission découlant de la réunion.

Document original en anglais signé le 6 juin 2025.	
Rédacteur du procès-verbal	
Document original en anglais signé le 6 juin 2025.	
Registraire de la Commission	

ANNEXE A

25-M1	10-01-2025	7432163		
Avis de réunion de la Comm	ission du 29 janvier 2025			
25-M2	13-01-2025	7433008		
	e la Commission canadienne c 25, au 405 20e Rue E, à Saska	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
25-M2.A	17-01-2025	7440915		
Ordre du jour révisé de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui aura lieu le 29 janvier 2025, au 405 20e Rue E, à Saskatoon (Saskatchewan)				
25-M2.B	24-01-2025	7449441		
	Ordre du jour révisé de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui aura lieu le 29 janvier 2025, au 405 20e Rue E, Saskatoon, Saskatchewan			
25-M4	07-10-2024	7289425 – Anglais		
		7357194 – Français		
Point d'information				
Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023				
Mémoire du personnel de la	CCSN			
25-M4.A	17-01-2025	7423226 – Anglais		
		7442799 – Français		
Point d'information				
Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023 Présentation du personnel de la CCSN				
25-M4.1	08-12-2024	7423217		
Point d'information	00 12 202 1	7 123217		
Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023 Mémoire de la Saskatchewan Mining Association				
25-M4.2	09-12-2024	7424036		
Point d'information		1		

Mémoire du Northern Saskatchewan Environmental Quality Committee

des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et

CMD	Date	e-Doc
25-M4.3	09-12-2024	7424098

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Mémoire de l'Association nucléaire canadienne

25-M4.4 09-12-2024 7408681

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Présentation de la Première Nation d'English River

25-M4.5	10-12-2024	7408696

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Mémoire du Bureau des terres et des ressources de Ya'thi Néné

25-M4.5A	15-01-2025	7443379
----------	------------	---------

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Présentation du Bureau des terres et des ressources de Ya'thi Néné

25-M4.6	10-12-2024	7425111

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Mémoire du Athabasca Joint Environmental Subcommittee (AJES)

25-M4.7	10-12-2024	7425207
---------	------------	---------

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Mémoire du comté de Nairn et Hyman

25-M4.8	10-12-2024	7408730

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Mémoire de la Fédération des Métis du Manitoba

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Présentation de la Fédération des Métis du Manitoba

25-M4.9	10-12-2024	7408704

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Mémoire de la Première Nation des Chipewyans d'Athabasca (PNCA)

25-M4.9A	15-01-2025	7444191
----------	------------	---------

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Présentation de la Première Nation des Chipewyans d'Athabasca (PNCA)

25-M4.10	11-12-2024	7408718

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Mémoire du Projet pour la transparence nucléaire

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Mémoire de Northwatch

CMD	Date	e-Doc
25-M4.12	15-01-2025	7408745

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Présentation de Kineepik Métis Local #9

25-M4.13 15-01-2025 7443709	1 1 1-111-2112
---------------------------------	----------------

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Présentation de la Nation métisse de la Saskatchewan

25-M4.14	24-01-2025	7450619
----------	------------	---------

Point d'information

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium et des sites historiques et déclassés au Canada : 2023

Mémoire de Chris Houston

25-M5	21-01-2025	7439399
l — 4		

Rapport d'étape

Rapport d'étape sur les centrales nucléaires

Mémoire du personnel de la CCSN

25-M6	17-12-2024	7437716

Point d'information

Mise à jour du personnel de la CCSN sur la décision relative à l'ajout des radionucléides comme produits chimiques sources de préoccupations mutuelles aux termes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (mesure de suivi 19575)

Mémoire du personnel de la CCSN

25-M7	12-03-2025	7459812 – Anglais
		7441044 – Français

Point d'information

Mise à jour à la Commission sur l'état d'avancement du projet de microréacteur modulaire proposé aux Laboratoires de Chalk River

Mémoire du personnel de la CCSN